



**REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DES MAUVES  
du jeudi 8 décembre 2016 à 18h30**

L'an deux mil seize, le jeudi 8 décembre à 18h30, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Mairie de Meung-sur-Loire, Salle du Conseil, sous la présidence de Madame Pauline Martin, Président.

**Présents :** Mme Benier, M. Derouck, Mme Mahieux, M. Brihay, Mme Champenois, M. Durand, Mme Gaschaud, M. Laubret, Mme Carl, Mme Manchec, M. Dessemond, M. Bothereau, Mme Hameau, Mme Martin, M. Simonnet, Mme Perol, M. Le Gouellec, Mme Beaupuis, M. Rabier, M. Zapf-Lacroix, M. Pommier, Mme Auger, M. Cuillerier, Mme Quéré, M. Lebrun.

**Excusée représentée :**

Mme d'Aux avait donné pouvoir à M. Lebrun

**Excusée non représentée :**

Mme Lescaut

**Secrétaire de séance :** Mme Beaupuis

Le procès verbal de la séance du 20 octobre 2016 est approuvé à l'unanimité.

L'ordre du jour est ensuite étudié ainsi qu'il suit :

**Point sur le regroupement communautaire.**

Madame le Président a fait le point sur la mise en place, au 1<sup>er</sup> janvier 2017, de la nouvelle intercommunalité, qui sera dénommée « Communauté de Communes des Terres du Val de Loire », et sur les sujets abordés lors des dernières réunions des groupes de travail et du comité de pilotage.

**Instruction des actes et autorisations pris en application du droit des sols (ADS) :**

- **Signature d'une convention de service commun entre la Communauté de Communes du Val des Mauves et les communes membres qui le souhaitent ;**
- **Création d'un service unifié entre le nouvel ensemble communautaire et la Communauté de communes de la Beauce Loirétaine.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, dans le cadre de la fusion des Communautés de Communes du Canton de Beaugency, du Val d'Ardoux, de la Beauce Oratorienne et du Val des Mauves, le Conseil Communautaire a autorisé Madame le Président à signer une convention de service commun entre la Communauté de Communes du Val des Mauves et toute commune membre qui souhaiterait bénéficier de l'instruction des autorisations du droit des sols par le S.A.D.S.I. situé à Baule.

Afin d'assurer la continuité du service au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Communautaire s'est d'ores et déjà prononcé favorablement sur la création d'un service unifié regroupant la

Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et la Communauté de Communes de la Beauce Loirétaine.

### **3) Point sur l'évolution du S.M.I.R.T.O.M.**

L'Assemblée a été informée de l'avancement des réflexions concernant l'intégration des missions du S.M.I.R.T.O.M. au sein du nouvel ensemble communautaire et de la dissolution du Syndicat. Afin de permettre la continuité du service de traitement et de collecte des déchets ménagers et déchets assimilés au 1<sup>er</sup> janvier 2017, le Conseil Communautaire a délibéré favorablement sur la signature d'une convention de gestion de service entre la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire et les Communautés de Communes de la Beauce Loirétaine et des Portes de Sologne, dans la mesure où il est procédé à l'intégration du S.M.I.R.T.O.M. au sein de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire.

### **4) Fixation des attributions de compensation définitives.**

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, l'Assemblée a fixé les montants définitifs des attributions de compensation de chaque Commune compte tenu des régularisations à opérer sur l'instruction des actes d'urbanisme, suite à la réunion de la C.L.E.C.T. du 1<sup>er</sup> décembre 2016.

### **5) Point sur l'extension de la Z.A. des Pierrelets.**

Madame le Président a fait le point sur les projets d'installation d'entreprises en cours sur l'extension de la Z.A. des Pierrelets.

### **Questions et communications diverses.**

Madame le Président a informé l'Assemblée que les premiers Conseils Communautaires de la Communauté de Communes des Terres du Val de Loire auront lieu les 4 janvier 2017 à 20h00 à La Fabrique à Meung-sur-Loire, et le 11 janvier 2017 à 20h00 à la Salle des Fêtes de Beaugency.

Elle a enfin remercié les élus pour leur implication et le travail accompli au sein de la Communauté de Communes du Val des Mauves depuis sa création, et remercié les services pour le travail accompli en termes financier, technique et administratif.

Affiché le : **14 DEC. 2016**

Meung-sur-Loire, le 13 décembre 2016  
Le Président,

  


Pauline MARTIN